



Séance du conseil municipal

Du 20 novembre 2023

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal

Fonctionnement du Conseil Municipal

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023

↻ **APPROBATION** du procès-verbal du 20 novembre 2023.

ADOPTÉ : à l'unanimité

2. Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire

↻ **PRISE D'ACTE** de ces informations conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3. Installation conseiller municipal

↻ **PRISE D'ACTE** de l'installation de Madame DANIEL Marion (Eponse LE THUAUT) au sein du Conseil municipal.

Finances

4. Décision modificative n°2

ADOPTÉ : à la majorité (16 voix pour et 2 voix contre)

5. Tarifification sociale de la cantine « Dispositif cantine à 1 €

APPROUVE la mise en place du dispositif « Cantine à 1 € » pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 601 €, à partir du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

6. Tarifs municipaux 2024

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

7. Subvention Région Bretagne – Plan de financement achat matériel de désherbage « Zéro Phyto »

APPROUVE le plan de financement présenté ;

AUTORISE Madame le maire à solliciter une subvention auprès de la Région pour l'achat de matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

8. Convention tripartite prélèvement automatique location véhicule de service

AUTORISE le paiement par prélèvement automatique pour la location avec option d'achat du véhicule selon les conditions stipulées dans la convention.

AUTORISE madame le maire à signer la convention tripartite entre la commune , la trésorerie d'Auray et la société CREDIPAR.

ADOPTÉ : à la majorité (16 voix pour, 2 voix contre)

Intercommunalité

9. Création Société Publique locale AQTA Energies

APPROUVE la participation de la commune au capital de la Société Publique Locale « AQTA Energies » compétente pour fournir des prestations liées à la transition énergétique et écologique, à hauteur d'une action d'une valeur nominale de 500 euros ;

APPROUVE le versement de la somme de 500€ en une seule fois correspondant à la participation de la Commune au capital social de la SPL « AQTA Energies », laquelle sera prélevée sur le Chapitre 26 compte 261 titres de participation. L'acquisition de cette action permet à la collectivité d'être directement représentée au sein de l'Assemblée générale de la société, mais ne permet pas d'être directement représentée au Conseil d'Administration sachant que les membres de l'assemblée spéciale désigneront collectivement un représentant au sein du Conseil d'Administration de la SPL ;

DESIGNE Mme le Maire, membre du conseil municipal, en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale et en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée spéciale ;
APPROUVE les statuts de la SPL « AQTA Energies », le pacte d'actionnaire et le règlement de l'assemblée spéciale tels que joints en annexe à la présente délibération et d'autoriser Mme Le Maire à les signer ;

AUTORISE Mme Le Maire ou son représentant habilité à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ : 15 voix pour (3 absentions)

Région

10. Proposition de composition de la conférence régionale de la Gouvernance de la Politique de réduction de l'artificialisation des sols

DONNE un avis favorable à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par le Président de la Région Bretagne.

Le conseil municipal souhaite que la remarque suivante soit inscrite dans la délibération : il est proposé par le conseil municipal que des associations de la société civile concernées par le sujet (associations environnementales, représentants des agriculteurs, ...) puissent être associées.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Urbanisme

11. Ouverture à l'urbanisation de zones 2AU - Modification PLU

APPROUVE l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU dans le cadre de la procédure de modification du PLU.

ADOPTÉ : 9 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions (1 conseiller n'a pas pris part au vote).

Affiché le : 27 novembre 2023

Le Maire
Dominique OLLIVIER-FRANKEL

